



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 31

Votants : 33 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - F. SENNEPIN - N. COULANGE – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

M. Michel MARIEN à M. Patrick SEROR – M. Jean-Marc BOUREL à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Mmes et M. M. CHARASSE – C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. et Mmes J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. COLAS – B. BAYLAUCQ – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – J. BLETTERY – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : Jean-Claude BRAT, Vice-Président.

N° 9

OBJET :

**ELABORATION DE 3
PROFILS DE
BAIGNADE**

**APPEL A
MANIFESTATIONS
D'INTERET DU
DEPARTEMENT DE
L'ALLIER**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **21 FEV. 2022**

Publiée ou notifiée

le : **21 FEV. 2022**

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi N°2017-1838 du 30 Décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu les statuts de Vichy Communauté et plus particulièrement les compétences en matière de développement d'activités sportives, d'activités de pleine nature et de développement touristique.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°4 D/ du 8 juillet 2021 approuvant l'adoption du Schéma de Cohérence des Activités de Pleine Nature,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°3 A/ du 02 décembre 2021 approuvant le projet de territoire AGIR 2035 qui préconise le développement des lieux de baignade en milieu naturel,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Conseil Départemental de l'Allier, dans le cadre du programme Allier pleine nature, pour promouvoir et encourager les aménagements de nouveaux sites de baignade,

Considérant que Vichy Communauté travaille depuis plusieurs années à la création ou à l'aménagement de 3 bases de loisirs sur les communes de Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Saint Clément / Châtel Montagne et Le Mayet de Montagne,

Considérant que les travaux d'aménagement de Saint Yorre et de Saint Germain des Fossés vont démarrer en 2022 et qu'ils prévoient entre autres infrastructures, la création de plages et d'accès à l'eau,

Considérant que le territoire de Vichy Communauté, hormis sur la commune de Vichy est dépourvu de zones de baignade en eau libre,

Considérant que cette pratique se fait aujourd'hui de façon non contrôlée, sans savoir si la qualité des eaux est acceptable pour cette activité,

Considérant que le développement de nouveaux sites de baignade concourra au développement touristique des 3 zones aménagées,

Considérant que pour le site de Saint Clément / Châtel Montagne et Le Mayet de Montagne, le contexte en amont avec la présence de l'ancienne mine d'uranium de Saint Priest Laprugne qui a cessé son exploitation en 1980 fait qu'il est nécessaire d'ajouter au protocole classique des Profils de Baignade, une analyse radiologique des sédiments et des eaux,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'autoriser M. le Président
 - o A procéder aux études nécessaires pour identifier les profils de baignade possibles sur les bases de loisirs des communes de Saint Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Saint Clément / Châtel Montagne et Le Mayet de Montagne.
 - o A approuver le plan de financement suivant :

Base de loisirs	Prix (H.T.)	AMI CD03 (80 %)	Autofinancement (20 %)
Saint Yorre	25 350 €	20 280 €	5 070 €
Saint Germain des Fossés	26 200 €	20 960 €	5 240 €
Saint Clément / Châtel Montagne Le Mayet de Montagne	39 450 €	31 560 €	7 890 €
TOTAL	91 000 €	72 800 €	18 200 €

- à déposer un dossier de demande de subventions au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Département de l'Allier « Site de Baignade »,
- à réaliser toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires (marchés publics, dossier loi sur l'eau...).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte les propositions énoncées ci-avant,
- dit que les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au budget principal de l'année 2022,
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 17 février 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER

Objet de l'acte : 2022 - ELABORATION DE 3 PROFILS DE BAIGNADE - APPEL A
MANIFESTATIONS D'INTERET DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

.....
Date de décision: 17/02/2022

Date de réception de l'accusé 21/02/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 17FEV2022_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220217-17FEV2022_9-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 9.pdf (99_DE-003-200071363-20220217-17FEV2022_9-DE-1-1_1.pdf)